



3^{ème} CONFERENCE MONDIALE DES PRESIDENTS DE PARLEMENT



Nations Unies, Genève, 19-21 juillet 2010

SP-CONF/2010/7-DR
8 mai 2010

PROJET DE DECLARATION

Garantir la responsabilité démocratique mondiale pour le bien commun

1) Reddition de compte et représentation sont au cœur de la démocratie. Le Parlement est l'institution centrale de toute démocratie où la volonté du peuple s'exprime, où les lois sont votées et où le Gouvernement rend compte de son action. Nous, Présidents de parlement, sommes réunis à l'Organisation des Nations Unies à Genève pour réfléchir à la manière dont nos parlements peuvent contribuer à garantir cette reddition de compte démocratique dans le monde entier pour le bien commun.

2) Depuis notre dernier sommet en 2005, le monde a connu des changements complexes et profonds. Nous vivons dans un monde de plus en plus multipolaire, caractérisé par un approfondissement de la mondialisation économique, assorti de changements radicaux des relations économiques internationales et de l'équilibre des forces. Nous observons aussi une plus forte adhésion au multilatéralisme et à plus de démocratie dans les relations internationales.

3) Depuis 2005, croissance et développement économiques sont entravés par une crise financière et économique planétaire. Bien que l'économie mondiale semble montrer aujourd'hui des signes de reprise, les fondamentaux économiques restent fragiles et certains problèmes structurels profondément ancrés n'ont toujours pas été traités. Plusieurs Etats ont vu leur déficit public s'aggraver suite aux interventions dans le secteur bancaire et financier. Et l'écart continue à se creuser dans le monde en matière de développement. La crise économique est aggravée par les problèmes liés aux changements climatiques, à la sécurité

alimentaire et énergétique, à la traite des personnes, aux migrations et à la santé publique, dont les solutions nous échappent encore. Les catastrophes naturelles dévastatrices sont aujourd'hui plus fréquentes, et les menaces non traditionnelles qui pèsent sur la sécurité, comme le terrorisme, la prolifération des armes, le trafic de drogue, le piratage et autres formes de crime organisé, se sont encore considérablement aggravées.

4) Nous sommes plus que jamais convaincus que ce n'est qu'en agissant ensemble que nous pourrons faire face à ces problèmes mondiaux et à d'autres, et instaurer un monde meilleur pour tous. Même si nous divergeons parfois sur les politiques à suivre et les mesures à prendre, nous sommes unanimement d'avis que tous les pays, grands et petits, riches et pauvres, doivent travailler ensemble à la recherche de solutions, y compris dans les enceintes multilatérales dont l'ONU, garante de l'égalité souveraine des Etats, est le pivot. Nous réaffirmons la volonté de nos parlements de s'engager pleinement dans cette voie.

A. Parlements et démocratie

5) Nos parlements sont des institutions nationales marquées par le parcours historique et le patrimoine culturel propres à chacun de nos pays. Nous sommes fiers de notre indépendance souveraine que nous avons le droit, le devoir et la volonté de défendre.

6) Nous n'ignorons pas que la démocratisation est un processus de longue haleine pour tous les parlements et qu'il faut

promouvoir de bonnes pratiques démocratiques au sein de nos parlements, qu'ils soient de création récente ou qu'ils aient des siècles d'histoire. Nous sommes déterminés à nous aider mutuellement dans cette entreprise, les parlements les plus solides prêtant assistance aux plus faibles, les bonnes pratiques se généralisant pour le plus grand bénéfice de tous, dans le souci constant d'une participation plus active de nos citoyens à la gouvernance nationale et mondiale pour le bien commun.

7) Instance collégiale des parlements du monde entier, l'Union interparlementaire s'appuie sur l'expérience et l'expertise collective de ses membres. Ensemble, nous nous engageons à rendre nos parlements plus représentatifs, transparents, accessibles, comptables de leur action et efficaces, pour permettre aux diverses composantes de la société de participer à la vie politique. Nous entendons aussi promouvoir des normes d'intégrité pour les parlements et leurs membres, conscients que l'appartenance au Parlement relève avant tout du service public, et nous défendrons les normes d'éthique et d'intégrité les plus strictes dans la vie publique.

8) La démocratie repose sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme, qui sont fondés sur le principe que rien ne doit porter atteinte à la dignité humaine. Nous réaffirmons la nécessité d'assurer l'égalité des droits et des chances pour les hommes et pour les femmes, et de promouvoir ainsi un véritable partenariat entre eux dans tous les domaines. Nous nous engageons à contribuer à promouvoir un climat de tolérance et à sauvegarder la diversité, le pluralisme et le droit d'être différent, ce qui implique en outre la protection des droits des personnes appartenant à des groupes minoritaires et à des groupes autochtones.

9) Nous déclarons avec force que la proportion actuelle des femmes au Parlement n'est pas suffisante, et nous entendons redoubler d'efforts pour parvenir, en moyenne mondiale, à l'objectif internationalement accepté de 30 pour cent

de femmes au Parlement d'ici à 2015. Nous nous engageons à combattre toutes les formes de discrimination visant les femmes qui les empêchent de concrétiser leurs aspirations à une plus grande implication dans la vie publique.

10) Nous pensons qu'il importe d'encourager les jeunes générations à investir leur énergie, leur enthousiasme et leur créativité dans le progrès de nos sociétés et la promotion de la compréhension mutuelle. Nous exhortons nos parlements à se saisir des préoccupations et des aspirations de la jeunesse et à encourager la participation des jeunes à la vie publique.

11) Nous sommes préoccupés par le sentiment très répandu que la vie politique est un espace clos faisant peu de place aux opinions divergentes et à une réelle prise en considération des autres choix politiques possibles. Nous mettrons tout en œuvre pour que les droits de tous les parlementaires soient garantis. Les parlementaires doivent être libres de s'exprimer sans craindre harcèlement ou sanction, même s'ils s'écartent de la ligne de leur parti. De même, nous sommes résolus à promouvoir en politique une plus grande tolérance entre citoyens et entre dirigeants politiques, à travers l'éducation et la communication.

12) Défendre nos parlements, c'est aussi condamner sans ambages les cas où un parlement est dissous au mépris de la Constitution du pays, où des parlementaires sont déchus arbitrairement de leur mandat et où leurs droits de l'homme sont bafoués. Nous avons été les témoins récemment de situations de cette nature. Nous condamnons l'usurpation du pouvoir politique par la force, et la persécution des élus du peuple.

B. Les Parlements sur la scène internationale

13) Nous pensons que le monde continuera très vraisemblablement à faire face à des crises qui viendront bousculer l'ordre en place. Mais si elles sont gérées de manière

démocratique, ces crises peuvent servir de tremplin vers un changement essentiel et régénérateur.

14) Nous constatons que cette évolution ne se concrétise pas vraiment aujourd'hui. Le déficit démocratique persiste. D'aucuns disent même qu'il se creuse. Ceux qui n'ont jamais eu voix au chapitre dans les affaires nationales ou mondiales restent marginalisés, voire exclus.

15) Alors même que les soubresauts engendrés récemment par la crise financière s'estompent, des millions de personnes continuent d'en subir les répercussions. L'âpreté du sort quotidien d'un nombre incalculable de personnes, en particulier dans les pays en développement, s'est considérablement accrue. Leurs souffrances vont perdurer mais, selon toute vraisemblance, elles passeront largement inaperçues ou seront totalement ignorées. Nous restons convaincus que l'un des moyens clés de combler le fossé qui se creuse entre ceux qui ont les moyens d'avoir une vie confortable et ceux qui sont totalement démunis consiste à rendre les institutions multilatérales plus démocratiques et plus représentatives et à instaurer des pratiques plus participatives au niveau international.

16) Le moment est venu de parier sur l'avenir. Les enceintes multilatérales d'aujourd'hui doivent accorder plus de considération aux opinions, aux perceptions et aux aspirations de tous ceux de nos congénères dont la voix n'est pas entendue.

17) Nous appelons donc une fois de plus à une plus grande participation parlementaire à la coopération internationale et nous réitérons les recommandations que nous avons faites lors de nos deux conférences précédentes. Nous sommes convaincus que nos parlements doivent être plus actifs dans les affaires internationales en contribuant aux négociations internationales et à leur suivi, en contrôlant l'application des accords conclus par les gouvernements et, plus généralement, en veillant au respect des normes internationales et de l'état de droit.

18) On ne pourra mobiliser la volonté politique et le soutien du public et assurer l'adhésion de la nation aux accords internationaux, et leur bonne application, que si les parlements et leurs membres sont bien informés et activement impliqués, au niveau tant national qu'international, durant tout le processus de consultation et de négociation. Nous sommes résolus à renforcer notre capacité à assumer ce rôle, dans le respect du principe de la séparation des pouvoirs, et nous demandons à nos gouvernements de travailler avec nous dans ce sens. A chaque fois que cela est possible, nous entendons veiller à ce que des parlementaires fassent partie des délégations nationales aux grandes réunions des Nations Unies et aux forums de négociations multilatéraux.

19) Notre participation à la coopération internationale doit être fermement enracinée dans le travail quotidien de nos parlements, dont une grande partie vise la reddition de compte. Il est donc essentiel que nos parlements jouent un rôle important dans le contrôle de la bonne exécution des activités gouvernementales visant à relever les grands défis tels que la pauvreté, l'accès à l'eau, les changements climatiques et la sécurité alimentaire et énergétique.

20) Nous constatons l'importance croissante des parlements régionaux et sous-régionaux et de leur contribution à la coopération internationale. Nous invitons à nouveau l'UIP à coopérer plus étroitement avec ces institutions afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la coopération parlementaire mondiale et interrégionale.

C. L'Organisation des Nations Unies

21) L'Organisation des Nations Unies est l'organisation internationale d'Etats souverains la plus universelle, la plus représentative et la plus indiscutable, et elle joue un rôle irremplaçable dans les affaires internationales. Nous nous engageons à soutenir l'Organisation et nous continuerons à approfondir notre coopération dans le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies.

22) Nous prenons acte des réformes que l'Organisation des Nations Unies a engagées. Elle a mis en place de nouvelles instances qui commencent à démontrer leur utilité, et elle s'efforce d'instiller plus de cohérence à ses opérations sur le terrain. D'autres réformes sont nécessaires, néanmoins, pour en accroître la légitimité et l'efficacité en la rendant plus démocratique et plus représentative. Nous encourageons l'ONU à poursuivre dans cette voie, notamment par la revitalisation de l'Assemblée générale et la réforme du Conseil de sécurité pour prendre en compte les réalités d'aujourd'hui. Nous croyons aussi que les Etats Membres doivent investir davantage dans le développement, la paix et la sécurité internationales, et les droits de l'homme, et dans l'intégration du principe de l'égalité des hommes et des femmes à tous les programmes et activités des Nations Unies.

23) Nous soutenons les efforts inlassables de l'ONU au service de la paix et de la sécurité dans le monde. Nous saluons l'accent qui est mis à nouveau sur la diplomatie préventive et la consolidation de la paix, et nous restons fermement convaincus que des parlements démocratiques, forts et efficaces sont vitaux pour une paix durable. Nous félicitons le Secrétaire général de l'ONU de sa proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire et nous nous engageons à poursuivre les efforts visant à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

24) Nous saluons le travail accompli par l'Organisation des Nations Unies pour donner un cadre aux objectifs de développement dans le monde entier grâce à l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous souscrivons aux OMD et aux 21 cibles concrètes qui les traduisent. De grands efforts ont été consentis pour atteindre ces cibles mais, si l'évolution récente se confirme, un nombre alarmant d'entre elles risquent de ne pas être atteintes. Les gouvernements, ceux des pays industrialisés en particulier, doivent honorer les engagements qu'ils ont pris de financer les activités programmées, nonobstant les difficultés engendrées par la crise financière et économique.

25) Dans ce domaine comme dans tant d'autres, nous avons tous intérêt à ce que s'instaure une relation plus étroite et plus forte entre les parlements et l'ONU. Les Objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints si nul n'est tenu de répondre du succès des actions entreprises. Démocratie, sécurité, développement, droits de l'homme et égalité des hommes et des femmes sont inextricablement liés. Nos parlements peuvent faire davantage pour que les objectifs de développement soient pris en compte dans notre travail quotidien et traduits sous la forme de programmes et textes de loi au plan national. Dans le même esprit, nous encourageons nos parlements, lors de l'examen du projet de budget et des projets de lois, à en évaluer l'impact sur la réalisation des Objectifs du Millénaire. Nous nous engageons à soutenir ces efforts, à en surveiller de près l'avancement et faire ce qui nous incombe pour atteindre ces objectifs d'ici à 2015.

26) Nous constatons que le bilan de l'ONU est loin d'être négligeable. Un coup d'œil rétrospectif sur notre premier sommet en 2000 fait apparaître dix années de progrès encourageants. Nos parlements ont tiré profit de la prise de conscience, au sein des Nations Unies, du rôle crucial qu'ils jouent dans la mise en place d'un socle législatif propice au développement et dans le renforcement de l'état de droit, aujourd'hui reconnu comme une condition indispensable au développement. Les résultats des Sommets récents ont sanctionné ce constat, en particulier en matière d'aide au développement. L'ONU a aussi commencé à prendre conscience de la nécessité de soutenir les parlements les plus fragiles dans le cadre de ses activités visant à reconstruire l'Etat dans les pays sortant d'un conflit. Et l'ONU juge de plus en plus utile de tenir les parlements dûment informés de ses projets et activités.

27) Mais tout cela ne suffit pas et nous attendons de l'Union interparlementaire qu'elle contribue à forger une relation de travail plus étroite et plus fructueuse entre l'ONU et nos parlements.

D. L'Union interparlementaire

28) Nous sommes fiers de l'UIP et de ses nombreuses réalisations qui s'étendent sur trois siècles. Nos prédécesseurs, qui ont fondé l'Organisation il y a 120 ans, et leurs successeurs ont contribué à jeter les bases de la coopération politique internationale et du multilatéralisme.

29) Aujourd'hui, l'Union interparlementaire est l'organisation internationale des parlements nationaux et, partant, le pendant parlementaire mondial unique de l'Organisation des Nations Unies. Elle facilite le débat, le dialogue et la coopération politiques au sein des parlements et entre les parlements. Elle promeut et défend la démocratie. Elle arrête des normes, diffuse les bonnes pratiques et apporte un appui concret à l'édification de parlements démocratiques. Elle renforce la capacité de nos parlements à servir la paix, la sécurité et le développement. Elle défend les droits de l'homme des parlementaires et promeut le respect des normes et des principes universels des droits de l'homme. Elle œuvre à l'égalité entre les sexes et à la participation des femmes à la vie politique et publique. Elle aide nos parlements à faire face à un ordre du jour international toujours plus chargé et à instiller une dimension parlementaire aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Elle s'acquitte de toutes ces activités avec un budget modeste et n'est pas obérée par un secrétariat pléthorique.

30) Nous invitons l'UIP à développer et renforcer ses programmes à l'appui de nos parlements et à promouvoir les projets de coopération entre parlements. Nous voyons dans l'Organisation un centre d'excellence unique associé aux parlements et à la démocratie, et nous voulons voir l'UIP développer encore son action. L'UIP pourrait aussi faire davantage pour aider nos parlements à faire face aux Objectifs du Millénaire pour le développement et aux grands défis mondiaux de l'heure.

31) Nous déclarons solennellement que l'UIP est l'instance internationale la mieux placée pour aider au renforcement des

relations entre Parlements et ONU. En sa qualité d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis 2002, l'UIP joue ce rôle de façon croissante. Nous invitons l'UIP et l'ONU à étendre leur coopération et à lui donner des bases plus solides.

32) Conformément aux recommandations des deux premières Conférences des Présidents de parlement visant à combler le déficit démocratique dans les relations internationales, nous encourageons également l'UIP à promouvoir chez les institutions de Bretton-Woods une plus grande obligation de rendre compte et de transparence. L'UIP peut s'en acquitter en promouvant une interaction plus directe entre parlements et institutions de Bretton-Woods et en contribuant à renforcer la capacité des parlements à exercer leur rôle dans le processus budgétaire et dans la prise de décision économique, en général.

33) Nous sommes convaincus de la nécessité de renforcer l'UIP afin qu'elle puisse mener à bien la mission que nous préconisons. Nous nous félicitons de la discussion engagée au sein de l'Organisation pour atteindre cet objectif. Nous pensons que l'UIP doit pouvoir examiner toutes les options, dont la réforme de ses Statuts et Règlements, la conclusion d'une convention internationale sur l'UIP et la négociation d'un accord de coopération nouveau et sensiblement amélioré avec l'ONU. Nous nous engageons à apporter notre contribution à ces délibérations.

34) Nous concluons nos délibérations sur un sentiment d'optimisme prudent. Le monde est confronté à de multiples crises d'une ampleur sans précédent. Toutefois, comme jamais auparavant, nous avons le sentiment commun que nous ne pourrions relever ces défis qu'en travaillant ensemble et nous, qui sommes mandatés par le peuple pour le représenter, serons à la hauteur de ce mandat. Dans nos parlements, nous pouvons et allons faire ce qui nous incombe pour garantir la transparence démocratique mondiale pour le bien commun de l'humanité.